



AVIS PUBLIC AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que le conseil municipal, lors de son assemblée ordinaire du 8 avril 2019 qui se tiendra à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Coaticook, étudiera la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, relative à l'immeuble suivant :

- Propriété située au 175, chemin Domaine-du-Grand-Pic, lot 4 244 356, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à permettre la construction d'un garage dans la cour avant, libérant une marge de recul avant à 39 mètres et 40,58 mètres au lieu d'un minimum exigé par le règlement de 45 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande en se présentant aux dates, endroits et heures fixés pour l'assemblée du conseil.

Donné à Coaticook, ce 21 mars 2019.

La greffière,

Geneviève Dupras